

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : REZUVANT XL HERBICIDE  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

##### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY  
SUITE 240, 115 QUARRY PARK RD. SE  
CALGARY AB, T2C 5G9  
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Corteva Canada Solutions  
1-800-667-3852

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 4

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Risque d'aspiration : Catégorie 1

#### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.  
Ne pas fumer.  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
P331 Ne PAS faire vomir.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

### Entreposage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.  
P405 Garder sous clef.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester	Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester	81406-37-3	15.32
Pinoxaden	Pinoxaden	243973-20-8	5.1
Cloquintocet-mexyl	Cloquintocet-mexyl	99607-70-2	1.28
Méthyle d'halauxifène	Méthyle d'halauxifène	943831-98-9	0.44

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

Tri(2-ethylhexyl) phosphate	Tri(2-ethylhexyl) phosphate	78-42-2	>= 30 - < 40 *
Hexylene glycol	Hexylene glycol	107-41-5	>= 10 - < 20 *
Heavy aromatic naphtha	Heavy aromatic naphtha	64742-94-5	>= 10 - < 20 *
Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts	Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts	90194-26-6	>= 1 - < 3 *
Éthylhexanol	Éthylhexanol	104-76-7	>= 1 - < 3 *
Naphthalene	Naphthalene	91-20-3	>= 0.1 - < 0.3 *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement le matériel de la peau en la nettoyant abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever tout vêtement et chaussures contaminé(e)s durant le lavage. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Laver les vêtements avant de les réutiliser.  
Jeter les articles ne pouvant pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau; après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin sans délai, de préférence un ophtalmologiste.  
Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.
- En cas d'ingestion : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique.  
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.  
Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
La distance de retour de flamme peut être considérable.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/01/2023
2.0	11/16/2023	800080005881	Date de la première parution: 05/01/2023

Produits de combustion dangereux	:	Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de carbone
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Autres informations	:	Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection personnelle. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
Précautions pour la protection de l'environnement	:	En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter tout déversement dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants. Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	11/16/2023	800080005881	05/01/2023
			Date de la première parution: 05/01/2023

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
- Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
- Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
- Ne pas fumer.
- A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
- Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
- Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.
- Ne pas avaler.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.
- Défense de fumer.
- Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

Matières à éviter : Garder dans des contenants proprement étiquetés.  
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.  
: Ne pas entreposer près des acides.  
Oxydants forts  
Produits explosifs  
Gaz

Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Hexylene glycol	107-41-5	STEL (Aérosol)	10 mg/m3	Dow IHG
		TLV-C (Vapeur)	25 ppm	Dow IHG
		(c)	25 ppm 121 mg/m3	CA AB OEL
		P	25 ppm 121 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Vapeur)	25 ppm	ACGIH
		STEL (Vapeur)	50 ppm	ACGIH
		STEL (Fraction inhalable, Aérosol seulement)	10 mg/m3	ACGIH
Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester	81406-37-3	TWA	10 mg/m3	Dow IHG
Heavy aromatic naphtha	64742-94-5	TWA	100 mg/m3	Corteva OEL
		STEL	300 mg/m3	Corteva OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH
Éthylhexanol	104-76-7	TWA	2 ppm	Corteva OEL
		TWA	5 ppm	ACGIH
Naphtalene	91-20-3	TWA	10 ppm	Dow IHG
		STEL	15 ppm	Dow IHG
		TWA	10 ppm 52 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	15 ppm 79 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 ppm	CA BC OEL
		VEMP	10 ppm	CA QC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

**Mesures d'ordre technique** : Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.  
Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

### Équipement de protection individuelle

**Protection respiratoire** : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.  
Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

**Protection des mains**

**Remarques** : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Protection des yeux** : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Protection de la peau et du corps** : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect** : Liquide  
**Couleur** : jaune  
**Odeur** : Solvant  
**Seuil de l'odeur** : Donnée non disponible  
**pH** : 4.80 (21.1 °C)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

---

Point/intervalle de fusion	:	Sans objet
Point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	80 °C
		Méthode: vase clos
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.9785 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	31.7 mPa,s ( 20 °C)
		14.2 mPa,s ( 40 °C)
Propriétés explosives	:	Non
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut former un mélange poussière-air explosif.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	:	Aucune.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:  
Oxydes de carbone

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 8.4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### Composants:

##### **Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.16 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

##### **Pinoxaden:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Faible toxicité par ingestion.  
L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

DL50 (Rat): 500 mg/kg  
Méthode: Jugement d'expert

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/01/2023
2.0	11/16/2023	800080005881	Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Une exposition excessive et prolongée aux poussières peut provoquer des effets nocifs.

CL50 (Rat, mâle): 4.63 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : Remarques: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

### **Cloquintocet-mexyl:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.42 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

### **Méthyle d'halauxifène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

### **Tri(2-ethylhexyl) phosphate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 9,260 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Une brève exposition (quelques minutes) ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0.447 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

### **Hexylène glycol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,600 - 4,700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Les vapeurs du produit chauffé peuvent provoquer une irritation respiratoire.  
Pas de mortalité suite à une exposition à une atmosphère saturée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 13,200 mg/kg

### Heavy aromatic naphtha:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.688 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:  
Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

### Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 4,445 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

### Éthylhexanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg  
Organes cibles: Système nerveux central

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2.17 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

### Naphthalene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Dose létale (Les êtres humains): 5 - 15 g

Méthode: Estimation

Remarques: Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter l'oxygène.

Une anémie hémolytique a été observée chez des individus ayant ingéré du naphthalène.

La toxicité par ingestion peut être plus grande chez les humains que chez les animaux.

Chez les humains, les symptômes peuvent comprendre:  
Confusion.

Léthargie

Spasmes ou soubressauts musculaires.

Convulsions.

Coma.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Une exposition excessive peut provoquer des lésions pulmonaires.  
Les signes et symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre:  
Maux de tête.  
Confusion.  
Sueurs.  
Nausée et/ou vomissement.

CL50 (Rat): > 0.41 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur  
Symptômes: La valeur CL50 est supérieure à la concentration maximale atteignable.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,500 mg/kg  
Remarques: Les rapports sur les cas humains laissent supposer que le naphthalène peut être absorbé au travers de la peau en quantité toxique, notamment chez les enfants.

DL50 (Lapin): > 2,500 mg/kg

### Corrosion et/ou irritation de la peau

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### Composants:

##### **Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Pinoxaden:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Tri(2-ethylhexyl) phosphate:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Irritation de la peau

##### **Hexylene glycol:**

Résultat : Irritation de la peau

##### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Résultat : Irritation de la peau

##### **Éthylhexanol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

### Lésion/irritation grave des yeux

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

#### Composants:

##### **Pinoxaden:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation des yeux  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

##### **Hexylene glycol:**

Résultat : Irritation des yeux

##### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Résultat : Corrosif

##### **Éthylhexanol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation des yeux

### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

#### Produit:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)  
Espèce : Souris  
Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Méthode : OCDE Ligne directrice 429

#### Composants:

##### **Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:**

Espèce : Cobaye  
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

##### **Pinoxaden:**

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)  
Espèce : Souris  
Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1A.  
Méthode : OCDE Ligne directrice 429  
Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.  
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.  
A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

##### **Cloquintocet-mexyl:**

Espèce : Cobaye  
Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

##### **Méthyle d'halauxifène:**

Remarques : N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

### Tri(2-ethylhexyl) phosphate:

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

### Hexylene glycol:

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.  
Un contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique cutanée chez quelques personnes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

### Heavy aromatic naphtha:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:  
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

### Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.  
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

### Éthylhexanol:

Type d'essai : HRIPT (human repeat insult patch test)  
Espèce : humain  
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

### Naphthalene:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.  
Remarques : Un contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique cutanée chez quelques personnes.  
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

### Mutagenécité de la cellule germinale

#### Composants:

#### Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

### **Pinoxaden:**

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

### **Cloquintocet-mexyl:**

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

### **Méthyle d'halauxifène:**

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

### **Hexylene glycol:**

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

### **Heavy aromatic naphtha:**

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Pour un ou des produits semblables., Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

### **Éthylhexanol:**

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

### **Naphthalene:**

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

### **Cancérogénicité**

#### **Composants:**

#### **Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:**

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Fluroxypyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

#### **Pinoxaden:**

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

#### **Cloquintocet-mexyl:**

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

#### **Méthyle d'halauxifène:**

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Halauxifène., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

### Éthylhexanol:

Cancérogénicité - Évaluation : Sur des animaux de laboratoire, une activité cancérogène fut mise en évidence., Il n'a y aucune évidence que ces observations soient pertinentes aux humains.

### Naphthalene:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

A causé le cancer chez certains animaux de laboratoire., Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphthalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

#### **Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

#### **Pinoxaden:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Susceptible d'être toxique pour la reproduction chez les humains  
Dans des études sur des animaux, a montré des effets portant atteinte à la reproduction.  
N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

#### **Cloquintocet-mexyl:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

#### **Méthyle d'halauxifène:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Halauxifène., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

#### **Tri(2-éthylhexyl) phosphate:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

#### **Hexylene glycol:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

### Heavy aromatic naphtha:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

### Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

### Éthylhexanol:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales., Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., Ces concentrations dépassent les niveaux s'appliquant aux humains.

### Naphthalene:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Les données disponibles ne permettent pas de déterminer les effets sur la reproduction.  
N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

### STOT - exposition unique

#### Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

#### Composants:

##### **Pinoxaden:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **Cloquintocet-mexyl:**

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

##### **Méthyle d'halauxifène:**

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

##### **Tri(2-ethylhexyl) phosphate:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

### Hexylene glycol:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### Heavy aromatic naphtha:

Voies d'exposition : Inhalation  
Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

### Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### Éthylhexanol:

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### Naphthalene:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

### STOT - exposition répétée

#### Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

#### **Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

#### **Pinoxaden:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Reins  
Foie

#### **Cloquintocet-mexyl:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Foie.  
Reins.  
Thymus.  
Thyroïde.  
Vessie.  
Moelle osseuse.

#### **Méthyle d'halauxifène:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Reins.  
Foie.  
Thyroïde.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

### **Tri(2-ethylhexyl) phosphate:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

### **Hexylene glycol:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Reins.

### **Heavy aromatic naphtha:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

### **Éthylhexanol:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Sang.  
Reins.  
Foie.  
Rate.

### **Naphthalene:**

Remarques : Les observations sur des animaux comprennent:  
Effets respiratoires.  
Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter l'oxygène.  
Des cas de cataractes et autres effets sur l'oeil ont été rapportés chez l'homme exposé de manière répétée à des vapeurs et poussières de naphthalène.  
Une anémie hémolytique a été observée chez des individus ayant ingéré du naphthalène.

### **Toxicité par aspiration**

#### **Produit:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **Composants:**

##### **Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Pinoxaden:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Cloquintocet-mexyl:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Méthyle d'halauxifène:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

### **Tri(2-ethylhexyl) phosphate:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

### **Hexylene glycol:**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

### **Heavy aromatic naphtha:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

### **Éthylhexanol:**

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Naphthalene:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **Écotoxicité**

#### **Composants:**

#### **Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:**

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.225 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.183 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (diatomée de l'espèce de la navicule): 0.24 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
- EbC50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): > 0.47 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1.410 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/01/2023
2.0	11/16/2023	800080005881	Date de la première parution: 05/01/2023

ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.075 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.031 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 0.32 mg/l

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2000 mg/kg poids corporel.

Durée d'exposition: 5 d

CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5000 mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

### Pinoxaden:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10.3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: dynamique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 20 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: dynamique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

CL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): > 16 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: dynamique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 52 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

		CL50 ( <i>Americamysis bahia</i> (crevette de Mysid)): 8.3 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1035
		CE50 ( <i>Huître, Crassostrea virginica</i> ): 0.40 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1035
		CL50 ( <i>Huître, Crassostrea virginica</i> ): > 0.88 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1035
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (Algues vertes)): 41 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		ErC50 ( <i>Skeletonema costatum</i> (Diatomée)): 0.80 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC ( <i>Pimephales promelas</i> (Vairon à grosse tête)): 1 mg/l Durée d'exposition: 32 d Type d'essai: dynamique Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1400
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnies): 6.25 mg/l Durée d'exposition: 21 d Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211
<b>Évaluation écotoxicologique</b>		
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Cloquintocet-mexyl:</b>		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)): > 0.97 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: Méthode non spécifiée. Remarques: Identique à la substance active sous forme ester.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 ( <i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau)): > 0.82 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: Méthode non spécifiée.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	EbC50 (algue de l'espèce du <i>Scenedesmus</i> ): 0.63 mg/l Point final: Biomasse Durée d'exposition: 96 h Méthode: Méthode non spécifiée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

- EbC50 (Lemna minor (Lentille d'eau)): > 0.42 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 14 d  
Méthode: Méthode non spécifiée.
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2000 mg/kg poids corporel.
- CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5200 mg/kg par voie alimentaire.  
Durée d'exposition: 8 d
- DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h
- DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h

### Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Méthyle d'halauxifène:

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles).
- CL50 (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 2.01 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique
- CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 3.22 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.12 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 3.0 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.000393 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 14 d

- Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1,000

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.259 mg/l  
Point final: Autre  
Type d'essai: Essai en dynamique
- NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton )): 0.00272 mg/l  
Durée d'exposition: 36 d  
Type d'essai: Essai en dynamique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.484 mg/l  
Point final: nombre de descendants  
Durée d'exposition: 21 d  
Type d'essai: Essai en semi-statique
- Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1,000
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 981 mg/l  
Durée d'exposition: 1 d
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 d  
Point final: mortalité
- Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).
- CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm  
Durée d'exposition: 5 d  
Méthode: Autres directives
- CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm  
Durée d'exposition: 5 d  
Méthode: Autres directives
- DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2250 mg/kg poids corporel.  
Point final: mortalité
- DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 98.1 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: mortalité
- DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 108 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: mortalité

### Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Tri(2-ethylhexyl) phosphate:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnies): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Statique  
Méthode: Méthode non spécifiée.

### Hexylene glycol:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,450 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnies): 3,200 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 429 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 5,000 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h  
Méthode: hUCC

### Heavy aromatic naphtha:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pour un ou des produits semblables: Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 11 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

### Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles).

Remarques: Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart des espèces sensibles).

CL50 (Poissons): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.9 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Les algues): 29 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Statique

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : (Poissons): 0.23 mg/l  
Durée d'exposition: 72 d  
Type d'essai: dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.18 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 550 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h

### Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Éthylhexanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 32 - 37 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Vairon à grosse tête (pimephales promelas)): 28.2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 35.2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

- CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 39 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 11.5 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 256 - 320 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

### Naphthalene:

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.  
CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 0.11 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 1.6 - 24.1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique

- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (*Skeletonema costatum*): 0.4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type d'essai: Inhibition du taux de croissance

- Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Autre): 0.37 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 40 d  
Type d'essai: dynamique

- Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### Évaluation écotoxicologique

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Persistance et dégradabilité

#### Composants:

#### Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

- Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable  
Remarques: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.
- Biodégradation: 32 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

ThOD : 2.2 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Type d'essai: Hydrolyse  
Demi-vie de dégradation: 454 d

### Méthyle d'halauxifène:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Halauxifène.  
La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Biodégradation: 7.7 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD Ligne directrice 310 ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

### Tri(2-ethylhexyl) phosphate:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable  
Remarques: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

aérobique  
Inoculum: boues activées domestiques (adaptation non précisée)  
Concentration: 100 mg/l  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

### Hexylene glycol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Biodégradation: 81 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 2 %  
Le temps d'incubation: 5 d

29 %  
Le temps d'incubation: 10 d

48 %  
Le temps d'incubation: 20 d

ThOD : 2.30 kg/kg

### Heavy aromatic naphtha:

Biodégradabilité : Résultat: Non rapidement biodégradable  
Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Biodégradabilité : Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

### **Éthylhexanol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 95 %  
Durée d'exposition: 5 d  
Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Biodégradation: 68 %

Durée d'exposition: 17 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 26 - 70 %  
Le temps d'incubation: 5 d

75 - 81 %

Le temps d'incubation: 10 d

86 - 87 %

Le temps d'incubation: 20 d

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 2.70 kg/kg

ThOD : 2.95 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)  
Produit sensibilisant: Radicaux OH  
Constante de vitesse: 1.32E-11 cm<sup>3</sup>/s  
Méthode: Estimation

### **Naphthalene:**

Biodégradabilité : Remarques: Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO<sub>20</sub> ou DBO<sub>28</sub>/demande théorique en oxygène >40 %).

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 57.000 %  
Le temps d'incubation: 5 d

71.000 %

Le temps d'incubation: 10 d

71.000 %

Le temps d'incubation: 20 d

ThOD : 3.00 kg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)  
Produit sensibilisant: Radicaux OH  
Concentration: 1,500,000 1/cm<sup>3</sup>  
Constante de vitesse: 2.16E-11 cm<sup>3</sup>/s  
Méthode: Estimation

### Potentiel bioaccumulatif

#### Composants:

#### **Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:**

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Coefficient de bioconcentration (BCF): 26  
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :

log Pow: 5.04  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

#### **Pinoxaden:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.2  
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

#### **Cloquintocet-mexyl:**

Bioaccumulation : Espèce: Poissons  
Coefficient de bioconcentration (BCF): 122 - 621

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 5.2 (25 °C)  
pH: 7

#### **Méthyle d'halauxifène:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Coefficient de bioconcentration (BCF): 233  
Durée d'exposition: 42 d  
Température: 21.8 °C  
Concentration: 0.00194 mg/l

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.76  
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

#### **Tri(2-éthylhexyl) phosphate:**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Coefficient de bioconcentration (BCF): 2.4  
Durée d'exposition: 42 d  
Méthode: Directives du test 305C de l'OECD

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

#### **Hexylene glycol:**

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 3  
Méthode: Calculé.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.58  
Méthode: Estimation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

### Heavy aromatic naphtha:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

### Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 2 - 1,000

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.89  
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

### Éthylhexanol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.1  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

### Naphthalene:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons  
Coefficient de bioconcentration (BCF): 40 - 300  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.3  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

### Mobilité dans le sol

#### Composants:

#### Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 6200 - 43000  
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

#### Pinoxaden:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

#### Cloquintocet-mexyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 38070  
Méthode: Estimation  
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

#### Méthyle d'halauxifène:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 5684  
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

#### Tri(2-éthylhexyl) phosphate:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

### Hexylene glycol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 1  
Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

### Heavy aromatic naphtha:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

### Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

### Éthylhexanol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 800  
Méthode: Estimation  
Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

### Naphthalene:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 240 - 1300  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

### Autres effets néfastes

#### Composants:

#### Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### Pinoxaden:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### Cloquintocet-mexyl:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

---

### Méthyle d'halauxifène:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Tri(2-ethylhexyl) phosphate:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Hexylene glycol:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Heavy aromatic naphtha:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Éthylhexanol:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

### Naphthalene:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations internationales

#### UNRTDG

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Fluroxypyr 1-methylheptyl ester, Halauxifen-methyl)

Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Dangereux pour l'environnement : oui

#### IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082  
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(Fluroxypyr 1-methylheptyl ester, Halauxifen-methyl)

Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

### Code IMDG

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester, Halauxifen-méthyl)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Polluant marin : oui(Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester, Halauxifen-méthyl)  
Remarques : Stowage category A

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### TDG

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr, Méthyle d'halauxifène)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Code ERG : 171  
Polluant marin : oui(Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr, Méthyle d'halauxifène)

### Autres informations

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 34045

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version 2.0      Date de révision: 11/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005881      Date de dernière parution: 05/01/2023  
Date de la première parution: 05/01/2023

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

### SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU

Ce produit est toxique pour:  
Organismes aquatiques  
plantes terrestres non ciblées

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Corteva OEL	:	Corteva Occupational Exposure Limit
Dow IHG	:	Dow IHG
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA AB OEL / (c)	:	plafond de la limite d'exposition professionnelle
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / P	:	Plafond
Corteva OEL / STEL	:	Limite d'exposition de courte durée
Corteva OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps
Corteva OEL / TWA	:	8-hr TWA
Dow IHG / TWA	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
Dow IHG / STEL	:	Limite d'exposition de courte durée
Dow IHG / TLV-C	:	Valeur plafond
Dow IHG / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## REZUVANT XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/01/2023
2.0	11/16/2023	800080005881	Date de la première parution: 05/01/2023

transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. DSL - Liste intérieure des substances (Canada). WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail.

Date de révision : 11/16/2023  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-4270

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F